





## RECYCLER VOTRE SAPIN

4 points de dépôt  
Voir carte au-dessus  
du 8 au 18 janvier

La commune vous invite à déposer votre sapin à compter du

**samedi 7 janvier**  
jusqu'au 18 janvier

### Liste des dépôts autorisés :

- 1/ Espace vert de la salle du Colombier
- 2/ Terrain de boules à côté de l'école
- 3/ Parking du nouveau cimetière, face à l'inukshuk
- 4/ Rue du Point du Jour – Face au calvaire

Merci de respecter ces lieux en déposant correctement votre sapin **non enveloppé de film plastique** afin de faciliter le travail des employés communaux.

Les sapins seront ensuite broyés. Le broyat constituera une matière organique précieuse pour couvrir le sol autour des arbres et des arbustes.



## SACS JAUNES

À compter du 9 janvier 2023,  
les sacs jaunes seront mis  
à disposition à l'épicerie PROXI  
et non plus à la mairie.